

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 19 septembre 2016

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Bernard BROGNARD qui donne procuration à Jean-Michel TOURNIER

Secrétaire de séance : Arnaud FORTIN

1. Démission de Madame Anne-Lise GASNER :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Anne-Lise GASNER, reçu en date du 28 août 2016, qui informe les conseillers de son choix de démissionner du Conseil Municipal.

2. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 juillet 2016 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Maîche

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Maîche pour l'exercice 2015 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Monsieur le 1^o adjoint présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2015 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Monsieur le 1^o adjoint présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2015 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

6. Présentation du rapport annuel du SIVU de l'eau du Plateau Maîchois

Monsieur le 1^o adjoint présente le rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2014 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

7. Renouvellement du cContrat de Marie-Hélène MIDEZ :

Le contrat de Madame MIDEZ Marie-Hélène est arrivé à échéance le 20 Août 2016. Il convient donc de le renouveler.

Le Maire propose un Contrat à Durée Déterminée d'un an à compter du 20 Août 2016, selon les mêmes termes que le CDD précédent, à savoir que les heures de travail seront à hauteur de 24h00 par semaine scolaire, réparties de la manière suivante :

LUNDI :	6h30 - 8h30	11h15 - 14h00	
MARDI :	6h30 - 8h30	11h15 - 14h00	15h45 - 18h15
JEUDI :	6h30 - 8h30	11h15 - 14h00	15h45 - 18h15
VENDREDI :	6h30 - 8h30	11h15 - 14h00	

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat d'embauche avec Madame MIDEZ.

8. Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU (PADD) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU (PADD) réalisé par le cabinet Bureau Natura, qui découle des nombreuses réunions de travail organisées au sein du Conseil Municipal.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le PADD qui sera présenté aux différents services compétents en matière de PLU (DDT, Chambre d'agriculture, Agence foncière).

9. Validation des plans suite au projet de réfection de l'atelier communal :

Monsieur l'adjoint en charge de la commission « bâtiment » présente les plans définitifs du projet de réfection de l'atelier communal, sur lesquels les modifications demandées ont été prises en compte.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ensemble des plans. Un courrier sera envoyé à l'organisme SOLIHA.

10. Décision modificative « Révision de crédits » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant du FPIC nous est parvenu dernièrement, et qu'il est de 5 974.00 €. Sachant que sur le budget 2016, il a été prévu une somme de 4000.00 €, et que le BP fonctionnement a été voté en suréquilibre, il convient de réaliser une décision modificative comme suit :

Art 73925 : + 1 952 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la décision modificative.

11. Attribution du logement communal au 01 Rue de la Fromagerie :

Suite aux demandes de location concernant l'appartement situé au 01 Rue de la Fromagerie, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'attribution du logement a été accordée à Madame DE TRICORNOT Aurélie qui a emménagé au 01 août 2016. Le montant du loyer est de 635.00 € hors charges.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette attribution et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

12. Remboursement de caution appartement au 01 Rue de la Fromagerie :

Monsieur Le Maire rappelle que M. LOCATELLI Julien a quitté l'appartement situé au 01, Rue de la Fromagerie à Frambouhans, le 31 juillet 2016. Il convient de lui restituer tout ou partie de la caution versée lors de la location de cet appartement.

Suite à l'état des lieux réalisés le 31 juillet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir 150.00 € de la caution sur à diverses dégradations constatées avec le locataire
- le remboursement partiel de la caution, soit 454.38 €.

13. Reversement par le SYDED (Syndicat D'Electricité du Doubs) d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) :

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que le comité syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1^{er} janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 35

% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 01 octobre 2016 pour application à compter du 01 janvier 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 01 janvier 2017 ;
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

14. Délibération pour le renouvellement du bail précaire au Syndicat Pastoral :

Monsieur le Maire rappelle que le bail précaire « Commune de Frambouhans/Syndicat Pastoral » s'est terminé le 31 août 2016. Ce bail concernait les parcelles AB 445 et AB 253 pour une superficie de 22 600 m².

Le Conseil Municipal décide de renouveler ce contrat de concession temporaire pour une année, soit du 01 septembre 2016 au 31 août 2017. Le montant à recouvrer sera le montant 2015 soit 210.32 € + variation annuelle 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

15. Courrier de Madame Elisabeth BEZ :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Elisabeth BEZ qui souhaite acquérir du terrain d'aisance communal situé à proximité de ses différentes parcelles. Monsieur le Maire propose que cette demande soit étudiée en commission « Urbanisme » afin de se rendre sur les lieux et de prendre en compte tous les enjeux liés à cette demande. Un compte-rendu sera donné avant que le conseil Municipal soit appelé à se prononcer sur cette demande.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

La séance est levée à 22h20.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 19 septembre 2016

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire donne le bilan du service « Périscolaire » pour l'année scolaire 2015-2016.

Information n°2 :

Information n°3 :
